Séance extraordinaire du 25 avril 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, le 25 avril 2022 à 16h30, sous la présidence de Clément Marcoux, maire

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy (absent)	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Scott Mitchell (absent)	Monsieur Johnny Carrier

Madame Marie-Michèle Benoit, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

5981-04-22 **Ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

- Demande d'aide financière dans le cadre des Fonds pour transport actif de la MRC Nouvelle-Beauce– créer et sécuriser les déplacements actifs vers la nouvelle école primaire
- Programme général d'indemnisation et d'aide financières lors de sinistres réels ou imminents et engagement de la Municipalité visant l'acquisition de propriété et nomination d'un notaire :
  i. Propriété sise au 12-14, 6e Rue (lot 2 721 671)
- Dépôt du rapport de l'auditeur comptable – États financiers 2021
- Modification du régime d'assurance collective
- Dépôt d'une offre de services pour la mesure de boues dans les étangs aérés

5982-04-22 **Demande d'aide financière dans le cadre des Fonds pour transport actif de la MRC Nouvelle-Beauce- créer et sécuriser les déplacements actifs vers la nouvelle école primaire**

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott dépose une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets À pied, à vélo, ville active 2022 afin de créer et sécuriser les déplacements actifs vers la nouvelle école primaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets À pied, à vélo, ville active 2022 afin de créer et sécuriser les déplacements actifs vers la nouvelle école primaire.

QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires

financiers, s'il y a lieu.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

Le conseiller Pierre-Luc Langevin déclare avoir un intérêt pécunier puisque celui-ci à un lien familial avec le citoyen qui a déposé une demande au conseil. En conséquence, M. Langevin n'a pas participé à la délibération sur ce sujet, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer le vote.

Programme général d'indemnisation et d'aide financières lors de sinistres réels ou imminents et engagement de la Municipalité visant l'acquisition de propriété et nomination d'un notaire :

5983-04-22 **Propriété sise au 12-14, 6e Rue, lot 2 721 671**

ATTENDU QUE lors de l'inondation survenue le 20 avril 2019, le ministère de la Sécurité publique a décrété un programme d'aide financière;

ATTENDU QU'en vertu de ce programme d'aide financière, le propriétaire sis au 12-14, 6e Rue, soit le lot numéro 2 721 671 du Cadastre du Québec, a choisi d'utiliser l'aide financière octroyée à des fins d'allocation de départ et par conséquent, s'est engagé à procéder à la démolition de l'immeuble et a procédé à l'élimination des fondations en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes;

ATTENDU QUE le propriétaire a demandé, par écrit, à la municipalité de s'engager à acquérir le terrain pour la somme nominale de 1,00 $;

ATTENDU QU'après analyse, la municipalité souhaite acquérir le terrain;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT QUE dès que Léo-Paul Langevin, propriétaire du lot 2 721 671 (immeuble sis au 12-14, 6e Rue) aura procédé à la démolition de son immeuble et procédera à l'élimination des fondations en conformité avec les lois et les règlements en vigueur de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes. La Municipalité de Scott s'engage à acquérir le lot 2 721 671 du Cadastre du Québec, pour la somme nominale de 1,00 $.

QUE la Municipalité de Scott mandate le notaire Vachon Breton pour la préparation du contrat de cession du lot 2 721 671 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur Léo-Paul Langevin, et ce, pour la somme de 1,00 $.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la directrice générale (en son absence la directrice générale adjointe) soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la Municipalité de Scott.

QUE les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de cession et de la publication par voie électronique de l'acte notarié, ainsi que les frais relatifs à la recherche au registre foncier ainsi qu'à la publication de l'acte notarié, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

QUE les honoraires et frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte de mainlevée d'hypothèque ainsi qu'à sa publication au registre foncier, étant à la charge du propriétaire.

Dépôt du rapport de l'auditeur comptable – États financiers 2021

CONSIDÉRANT QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2021, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe ainsi que tout autre document sont déposés à cette séance du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à l'article 176.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du dépôt du rapport a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Camiré, comptable agréé, Lachance Parent CPA Inc. est présent pour la présentation des états financiers 2021;

La direction informe le conseil du rapport de l'auditeur comptable en lien avec les états financiers de l'année 2021.

5984-04-22 **Modification du régime d'assurance collective**

CONSIDÉRANT QUE, le 1er janvier 2022, la Municipalité a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de Desjardins Assurances et Gestion du patrimoine Inc. (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la Municipalité dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité modifie le régime actuel en modifiant les options suivantes au 1er juin 2022 :

- Retirer l'orthodontie (section E);
- Retirer soins de restaurations majeures (section D);
- Modifier le maximum annuel global de remboursement de 2000 $ à 1000 $.

QUE Marie-Michèle Benoit, directrice générale soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1er juin 2022*;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

5985-04-22 **Dépôt d'une offre de services pour la mesure de boues dans les étangs aérés**

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer un échantillonnage représentatif lorsque la vidange des boues dans les étangs est à effectuer dans l'année en cours ou dans la prochaine année;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services de Simo pour la mesure des boues, l'échantillonnage et analyse dans les étangs aérés ainsi que la production d'un rapport;

CONSIDÉRANT les trois options suivantes :

Option 1 2 800 $
Mesure de boues
Aucun échantillonnage ni analyse des boues

Option 2 3 600 $
Mesure et échantillonnage de boues (échantillon par étang)
Échantillonnage : analyse de la siccité seulement

Option 3 4 300 $
Mesure et échantillonnage de boues (un échantillon par étang)
Échantillonnage : analyse complète

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil accepte l'offre de services de Simo, option 3.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallière à 17h25.

Clément Marcoux, maire Marie-Michèle Benoit, dir. gén. & gref.-trés.